

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de l'intérieur

Arrêté du **8 JUIN 2021**

**modifiant l'arrêté du 27 mai 2021 approuvant des modifications apportées au titre et aux statuts de l'association reconnue d'utilité publique dite « Association François Aupetit »**

NOR : INTD2117407A

**Le ministre de l'intérieur,**

Sur le rapport du directeur des libertés publiques et des affaires juridiques,

Vu la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 modifiée relative au contrat d'association et le décret du 16 août 1901 modifié pris pour l'exécution de cette loi, notamment son article 13-1 ;

Vu le décret du 14 août 1996 qui a reconnu comme établissement d'utilité publique l'association dite « Association François Aupetit », dont le siège est Paris (75) et l'arrêté du 27 mai 2021 qui a approuvé en dernier lieu la modification de ses statuts ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>**

L'arrêté du 27 mai 2021 susvisé est ainsi modifié :

A l'article 1<sup>er</sup>, le titre de l'association «AFA Crohn RH France » est remplacé par le titre « AFA Crohn RCH France ».

**Article 2**

Le directeur des libertés publiques et des affaires juridiques est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le **8 JUIN 2021**

**Pour le ministre et par délégation,**

Le chef du bureau  
des Associations et Fondations

Rémi BOURDU